

Les bons réflexes en cas d'accident majeur

Un accident majeur peut provoquer une situation de crise et induire un délai de montée en puissance des secours laissant un certain temps la communauté scolaire seule et isolée face à l'événement.

C'est pour que les écoles confrontées à une telle situation d'exception puissent être préparées à l'affronter et à la gérer avec efficacité que le Ministère de l'Education nationale a publié le 30 mai 2002 un Bulletin Officiel Hors série n°3 relatif à la mise en œuvre de « plans particuliers de mise en sûreté » des établissements scolaires face à un accident majeur.

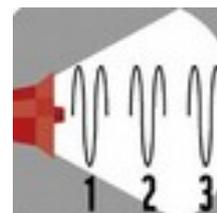
En cas d'alerte :

- Un signal est émis par les sirènes :

3 cycles d'alerte (son montant et descendant)

Chaque cycle dure 1 minute 41 secondes,

Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles.



- Mettez-vous en sécurité. Rejoignez sans délai un bâtiment.

- N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au devant du danger.



- Écoutez la radio.

- Respectez les consignes des autorités.



Radio France Bleu Pays de Savoie : 103,9 FM

Fréquence radio locale conventionnée par le Préfet

**N'allez pas chercher votre enfant à l'école
pour ne pas l'exposer ni vous exposer.**

Un plan de mise en sûreté des élèves (P.P.M.S)
a été prévu dans son école.



Ne téléphonez pas à l'école : laissez la ligne libre
pour que les secours puissent s'organiser.



Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).